

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE-CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION BC_2025_035

OBJET :

COMMISSION 4 -
FINANCES - RESSOURCES
HUMAINES -
MUTUALISATION - VOIRIE
- BATIMENTS -
ECLAIRAGE PUBLIC
BATIMENTS

*Signature d'un bail
dérogatoire au statut
des baux commerciaux
avec GCNV pour
l'occupation d'une
partie du site VAN
LATHEM à TEMPLEUVE-
EN-PEVELE*

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 24

Procurations : 8

Nombre de votants : 32

L'an deux mille vingt cinq, le dix novembre à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 3 novembre 2025, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Pascal FROMONT, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Joëlle DUPRIEZ, procuration à Luc MONNET
Arnaud HOTTIN, procuration à Luc FOUTRY
Bernadette SION, procuration à Marie CIETERS
Cathy POIDEVIN, procuration à Ludovic ROHART
Anne WAUQUIER, procuration à José ROUCOU
Régis BUE, procuration à Michel DUPONT
Christian DEVAUX, procuration à Philippe DELCOURT
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Franck SARRE

Absents excusés :

Léone PIERKOT, Olivier VERCRUYSSSE, Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Thierry LAZARO, José DUHAMEL

Secrétaire de Séance : Michel DUPONT

**COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION - VOIRIES
BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC**

BATIMENTS

Signature d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux avec GCNV pour l'occupation d'une partie du site VAN LATHEM à TEMPLEUVE-EN-PEVELE

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé site VAN LATHEM à TEMPLEUVE-EN-PEVELE,

Que ce site est inoccupé et qu'il peut offrir une solution de replis à l'entreprise GCNV après la résiliation conventionnelle du bail dérogatoire sur le bâtiment AE à PONT-A-MARCQ.

Vu l'avis de la Commission 4 - Finances, ressources humaines, mutualisation, voiries, bâtiments et éclairage public lors de sa séance du 5 novembre 2025.

L'entreprise GCNV était locataire du bâtiment AE sur le site CHAMP-LIBRE à PONT-A-MARCQ. Afin de permettre la démolition de ce bâtiment par l'EPF, les parties ont convenu à la résiliation amiable du bail dérogatoire portant sur le bâtiment AE, et à la relocalisation du stock de l'entreprise GCNV sur le site VAN LATHEM à TEMPLEUVE-EN-PEVELE.

La présente délibération a pour objet d'organiser la mise en location d'une partie du site VAN LATHEM avec l'entreprise GCNV. Il s'agit de l'entrepôt de 1780 m².

Il s'agit d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux prenant effet au 15 novembre 2025.

Le montant mensuel du loyer est de 2 500 €TTC. Il n'y a pas de charges.

Où l'exposé de son Président,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau communautaire :

DÉCIDE (par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION(S) SUR 32 VOTANTS) :

Abstention(s) :
Alain DUCHESNE

- ***De mettre en location une partie du site VAN LATHEM au profit de GNCV,***
- ***D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux avec le représentant de la société GNCV, à se faire produire les pièces nécessaires, ainsi que tout document relatif à la mise en oeuvre de ce bail dérogatoire,***
- ***De mandater Me SINGER, notaire à PONT-A-MARCQ, aux fins de rédiger le contrat de bail,***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Bureau Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Michel DUPONT

Pour extrait conforme,
Pour le Président empêché,
par délégation la 1ère Vice-présidente

Luc FOUTRY

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Michel DUPONT

Signé électroniquement par : Michel DUPONT

Date de signature : 12/11/2025

Qualité : VP RH FINANCES par délégation de SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Le Président,

Luc FOUTIN

Signé électroniquement par : Luc FOUTIN

Date de signature : 12/11/2025

Qualité : PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 13/11/2025

ID : 059-200041960-20251113-BC_2025_035-DE

webdelib

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	BC_2025_035
Objet :	Signature d_un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux avec GCNV pour l_occupation d_une partie du site VAN LATHEM à TEMPLEUVE-EN-PEVELE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé
Identifiant unique :	059-200041960-20251113-BC_2025_035-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20251113-BC_2025_035-DE-1-1_0.xml	text/xml	968 o
Document principal (Délibération) Nom original : BC_2025_035.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20251113-BC_2025_035-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	197.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	13 novembre 2025 à 09h33min30s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	13 novembre 2025 à 09h36min04s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	13 novembre 2025 à 09h36min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 novembre 2025 à 09h36min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 novembre 2025 à 09h36min59s	Reçu par le MI le 2025-11-13